



Assurance maladie et accidents: prestations de service complémentaires

Nous vous proposons une gamme complète de solutions d'assurance pour vos collaborateurs, ainsi que des prestations complémentaires très utiles. Découvrez vos possibilités et avantages.

Sommaire

Assurance maladie et accidents: prestations de service complètes	3
Gestion de la santé en entreprise: mieux vaut prévenir que guérir	4
Case management: favoriser la réinsertion des collaborateurs malades ou victimes d'un accident	5
Sunetplus: l'outil de gestion des absences pour votre entreprise	7
Procédure unifiée de communication des salaires: un outil moderne pour la gestion des données salariales	8
Portail clients Ma Mobilière: transmission des données salariales en un clic	10
Nos offres d'assurance pour entreprises en un coup d'œil	11

Solutions globales d'assurance maladie et accidents

Avec les prestations de service complémentaires de l'assurance accidents et maladie, la Mobilière propose à ses clients entreprises une solution globale de promotion de la santé en entreprise.

La Mobilière

- accompagne vos collaborateurs avant, pendant et après une maladie ou un accident;
- soutient les responsables des ressources humaines par des solutions professionnelles: case management, gestion des absences, gestion de la santé en entreprise;
- permet à l'entreprise de réduire ses coûts: coûts directs liés aux absences (primes d'assurance, versement du salaire pendant le délai d'attente) et coûts indirects (p. ex. perte de production, réorganisation du travail, recherche de personnel de remplacement).

En outre, la Mobilière met à la disposition de ses clients entreprises des outils de travail modernes qui leur facilitent la tâche sur le plan administratif:

- outil gratuit de gestion des absences, établissement d'analyses des absences et transmission de déclarations de sinistres;
- prise en charge de la transmission électronique des sommes de salaires directement du portail clients ou par le système de comptabilité des salaires grâce à la procédure unifiée de communication des salaires (ELM).

Vous en apprendrez davantage sur vos possibilités et avantages aux pages suivantes.



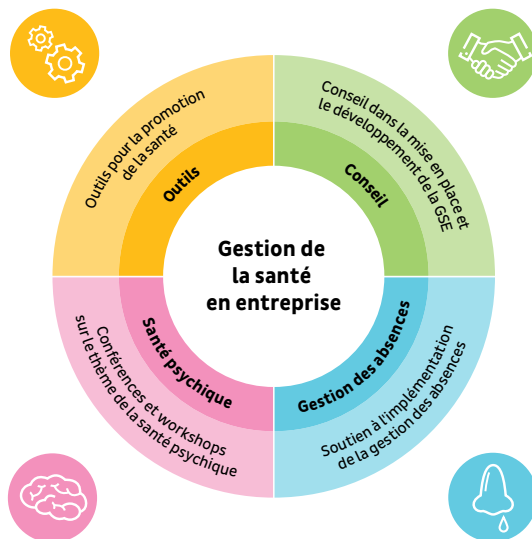
Gestion de la santé en entreprise: mieux vaut prévenir que guérir

Des collaborateurs et des cadres dirigeants en bonne santé, motivés et performants vous garantissent des avantages concurrentiels et sont l'une des clés du succès de votre entreprise. Investir dans la gestion de la santé en entreprise vaut donc la peine.

Voici comment nous vous soutenons

Sur la base d'une analyse précise, nous élaborons des mesures GSE sur mesure pour votre entreprise. Nous vous aidons ensuite de manière responsable et personnelle à les mettre en place. Ensemble, nous poursuivons l'objectif de créer une valeur ajoutée durable pour votre entreprise et vos collaborateurs.

Nos prestations GSE



Coûts

Les prestations GSE sont payantes. La Mobilière offre à ses clients un premier entretien de conseil.

Conseil

Sur la base d'une analyse précise, par exemple au moyen de notre check GSE, nous vous accompagnons dans le développement et la mise en place des mesures GSE adaptées à vos besoins.

Gestion des absences

Nous vous aidons à gérer les absences de manière optimale et à proposer une formation en la matière destinée aux cadres dirigeants.

Santé psychique

Nous vous sensibilisons à des sujets tels que la gestion du stress, la résilience, la motivation, la collaboration virtuelle, ou organisons pour vous des exposés ou des ateliers personnalisés.

Outils

Nous utilisons de manière ciblée des outils tels que les cercles de santé, les brainstormings ou les enquêtes auprès des collaborateurs «FWS Job-Stress-Analysis» afin d'identifier les contraintes ayant un impact sur la santé et d'en tirer les mesures adéquates.

Demandez-nous une offre sans engagement concernant nos prestations en matière de gestion de la santé.

Case management: favoriser la réinsertion des collaborateurs malades ou victimes d'un accident

Guérison et réinsertion optimales de personnes malades ou accidentées grâce à un soutien et à un suivi personnalisés.

Lorsqu'une personne tombe gravement malade ou est victime d'un grave accident, elle-même et son entourage se retrouvent souvent dans une situation exceptionnelle et difficile.

Grâce à un soutien et à un suivi personnalisés sur place, nous favorisons une guérison rapide et optimale dans des cas complexes tant sur le plan médical que professionnel et social. Nous soutenons la personne concernée en vue de sa réinsertion professionnelle et l'aidons à retrouver son autonomie.

Nos prestations

Nous fournissons un soutien et un suivi personnalisés et systématiques, avec votre aide, ainsi que celle de nos spécialistes et partenaires.

- Nous prenons contact avec la personne concernée le plus tôt possible et privilégions le contact personnel sur place.
- Nous clarifions chaque cas individuel en détail.
- Nous planifions et mettons en œuvre avec vous la suite de la procédure.
- Nous prenons régulièrement contact avec toutes les parties impliquées (médecins, employeur, assurances, entourage, etc.) et assurons la coordination entre elles.
- Nous mettons à votre disposition des case managers régionaux expérimentés de diverses orientations professionnelles, ainsi qu'un réseau de partenaires professionnels.
- Nous nous engageons à garantir la protection des données de la personne concernée.

Une guérison optimale et une réinsertion rapide dans le monde du travail permettent de créer une situation gagnant-gagnant pour toutes les parties impliquées.

Les avantages pour vos collaborateurs

- Nous mettons à leur disposition un interlocuteur de confiance indépendant.
- Des spécialistes les accompagnent et les conseillent durant le processus de guérison.
- Ils reçoivent de l'aide sur le plan administratif.
- Ils bénéficient d'un soutien actif et d'un accompagnement dans le processus de réinsertion professionnelle.
- Leur sécurité sociale et économique est garantie.

Les avantages pour votre entreprise

- Grâce à une réinsertion rapide, vous économisez du temps et de l'argent (p. ex. pas besoin d'engager de remplaçants ni de recruter et d'intégrer de nouveaux collaborateurs).
- Maintien du savoir et de l'expertise dans l'entreprise.
- Baisse des primes d'assurance, l'incapacité de travail étant de plus courte durée.
- Nous gérons pour vous les processus de coordination et les procédures administratives.

La Mobilière est un prestataire professionnel de case management. Elle collabore avec un très grand nombre de clients et d'assurés, pour lesquels elle génère une plus-value durable.



Sunetplus: l'outil de gestion des absences pour votre entreprise

Vous voulez gérer les absences de vos collaborateurs simplement et rapidement? Avec Sunetplus, rien de plus facile!

Connaissez-vous la durée des absences dans votre entreprise?

Selon l'Office fédéral de la statistique, la durée moyenne des absences s'élève à une heure et demie par semaine et par poste de travail! L'absentéisme génère des coûts élevés. Toutefois, une solution professionnelle de gestion des absences permet de saisir et d'analyser très simplement les heures d'absence de vos collaborateurs, afin de prendre les mesures nécessaires en temps opportun.

Prestations de service en matière de gestion des absences

- La Mobilière met gratuitement à votre disposition le programme Sunetplus.
- Ce logiciel vous permet de nous transmettre vos déclarations d'accidents et de maladie rapidement et simplement, par voie électronique.
- Sunetplus est également très utile pour la saisie des données du personnel et des données salariales ainsi que pour la gestion des données d'entreprise et des polices d'assurance.

- Le logiciel Sunetplus peut s'utiliser comme système local ou s'intégrer à un environnement multi-utilisateurs.
- La transmission des données est sécurisée par le protocole de cryptage SSL et l'archivage des données est protégé par mot de passe.

Vos avantages en tant qu'employeur

- Vous réduisez votre charge administrative grâce au traitement électronique des déclarations d'accidents et de maladie.
- Sunetplus permet d'établir des statistiques et des évaluations à tout moment.
- Vous pouvez ainsi surveiller facilement l'évolution des coûts, budgéter les heures perdues, planifier et mettre en œuvre les mesures adéquates.
- La gestion systématique des absences contribue en outre à faire baisser le taux d'absentéisme dans votre entreprise.
- Les autorisations d'accès sont configurables selon divers niveaux d'utilisateur.

Cette prestation de service vous est proposée par la Mobilière en collaboration avec la société BBT Software. Son utilisation est gratuite pour votre entreprise. Sunetplus vous intéresse? Plus d'infos sur mobiliere.ch/gestiondesabsences.

Procédure unifiée de communication des salaires: un outil moderne de gestion des données salariales

Chaque année, les entreprises consacrent beaucoup de temps à la communication de leurs sommes de salaires définitives à des organes tels que les caisses de compensation AVS, les assureurs LAA et l'administration des contributions. Sous la direction de l'association swissdec, la Confédération, l'Association Suisse d'Assurances (ASA), l'AVS/AI, la SUVA et d'autres partenaires ont mis sur pied une procédure unifiée de communication des salaires (ELM).

Prestations en matière de procédure unifiée de communication des salaires

- Avec la communication des salaires par voie électronique, les entreprises n'envoient qu'une seule fois leurs données salariales à un distributeur central. Cette procédure est automatique et déclenchée directement dans le système de comptabilité des salaires. Le distributeur gère ensuite la transmission des données aux destinataires habilités.
- Swissdec est le label de qualité pour les systèmes de comptabilité des salaires. Il garantit et supervise une transmission des données sûre et conforme à la loi (cryptage des données au moyen du protocole SSL) et certifie les systèmes de comptabilité des salaires qui ont été contrôlés avec succès. Plus d'informations sous swissdec.ch.

Les avantages pour votre entreprise

- Vous n'avez plus besoin de rassembler manuellement les données salariales, ni de remplir plusieurs formulaires.
- Avec la procédure unifiée de communication des salaires (ELM), les données salariales sont transmises directement de votre système de comptabilité des salaires à la Mobilière sous forme cryptée.

- Un clic suffit pour liquider les formalités administratives annuelles demandées par les autorités, les offices et les autres assureurs. Les données sont transmises automatiquement aux destinataires saisis dans votre système de comptabilité des salaires.

Remarques importantes

- Veillez à saisir le profil d'assurance dans votre logiciel de comptabilité des salaires certifié swissdec en début d'année, avant le premier versement des salaires. Seule une saisie exacte et en temps utile des données correspondantes permet de garantir un transfert sans encombre et un traitement correct.
- Une fois les données salariales transmises, vous êtes invité(e) à contrôler la déclaration des sommes salariales et, le cas échéant, à la corriger ou à la supprimer. Vous devez confirmer l'exactitude de vos données pour que la Mobilière puisse poursuivre leur traitement.
- Une fois que vous avez validé les données, la Mobilière calcule la prime définitive pour l'année correspondante et vous envoie le décompte.



Si vous souhaitez transmettre vos données salariales par voie électronique l'an prochain, vous devez demander assez tôt votre profil d'assurance à la Mobilière. Contact: swissdec@mobiliere.ch



Portail clients Ma Mobilière: transmission des données salariales en un clic

Vous saisissez les sommes des salaires dans le portail clients et vous les transmettez par voie électronique en un seul clic.

Prestations de service sur le portail clients Ma Mobilière

- Transmission des données salariales par voie électronique.
- Possibilité de consulter vos données client et de nous transmettre d'éventuelles modifications.
- Garder la vue d'ensemble de vos contrats.
- Procédure de connexion multiniveau pour une sécurité maximale.

Les avantages pour votre entreprise

- Réduction de la charge de travail administrative
- Votre décompte de primes définitif vous est rapidement transmis sur le portail clients
- Accès à vos données personnelles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24

Remarques importantes

- Créez un compte utilisateur sur www.mobiliere.ch/enregistrer. Vous recevrez ensuite un e-mail avec un lien de confirmation. Confirmez votre identité en cliquant sur le lien. Pour activer la version complète, cliquez sur «activer la version complète». Dans les jours qui suivent, vous recevrez un courrier avec un code d'activation valable une seule fois.
- Vous pouvez ensuite saisir les sommes des salaires et les transmettre à la Mobilière.
- Une fois que vous avez validé les données, la Mobilière calcule la prime définitive pour l'année correspondante et vous envoie le décompte.

Rapidité et simplicité: inscrivez-vous sur votre portail clients Ma Mobilière pour déclarer vos sommes des salaires. Inscription sur mobiliere.ch/enregistrer

Nos solutions d'assurance pour entreprises en un coup d'œil

Assurance accidents obligatoire selon la LAA	Complément à l'assurance accidents obligatoire	Assurance maladie collective	Assurance accidents pour indépendants
Assurance accidents et maladies professionnels	Frais de guérison Indemnité journalière Indemnité pour atteinte à l'intégrité Rente d'invalidité Capital en cas de décès Rente de survivants	Assurance pour les employés <ul style="list-style-type: none"> • Indemnité journalière en cas de maladie • Assurance maternité en complément à l'allocation versée au titre de la LAPG • Assurance de l'autre parent en complément à l'allocation versée au titre de la LAPG • Paiement du salaire après décès en cas de maladie 	Indemnité journalière Frais de guérison Capital d'invalidité Capital en cas de décès
Assurance accidents non professionnels	Couverture des différences LAA Séquelles d'accidents antérieurs Paiement du salaire après décès	Assurance pour les indépendants <ul style="list-style-type: none"> • Indemnité journalière en cas de maladie et d'accident • Coût supplémentaire du capital en cas de maladie et d'accident • Frais de guérison en cas d'accident • Capital d'invalidité en cas d'accident • Capital décès en cas d'accident 	

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à votre conseillère ou conseiller en assurances ou à votre agence générale!
 Visitez également notre site internet mobiliere.ch/accidents-maladie

